

DEPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

CANTON de MAICHE

COMMUNE D'AUTECHAUX-ROIDE

ARRÊTE MUNICIPAL 2025-03

Arrêté municipal portant réglementation de circulation Rue d'Hérimoncourt

Le maire d'Autechaux-Roide,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Considérant qu'en raison de la réalisation de travaux de branchement électrique au 37 rue d'Hérimoncourt par l'entreprise Eiffage Energie Systèmes, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation rue d'Hérimoncourt au niveau du n°37 sera réglementée à compter du 24 mars 2025 pour une durée de 30 jours calendaires à 30km/h car le chantier empiètera sur la chaussée. Il sera interdit de stationner et de dépasser sur l'emprise du chantier pour les véhicules légers ainsi que les poids lourds. L'entreprise en charge des interventions se chargera de la signalisation.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, à l'extrémité de la rue.

Article 4 : Monsieur le maire de la commune d'Autechaux-Roide, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Blamont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Autechaux-Roide, le 13 mars 2025

Le Maire,

Pascal TOURNOUX

